

La méthode d'aménagement dite "Méthode du contrôle"

Autor(en): **Biolley, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **79 (1928)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785025>

Nutzungsbedingungen

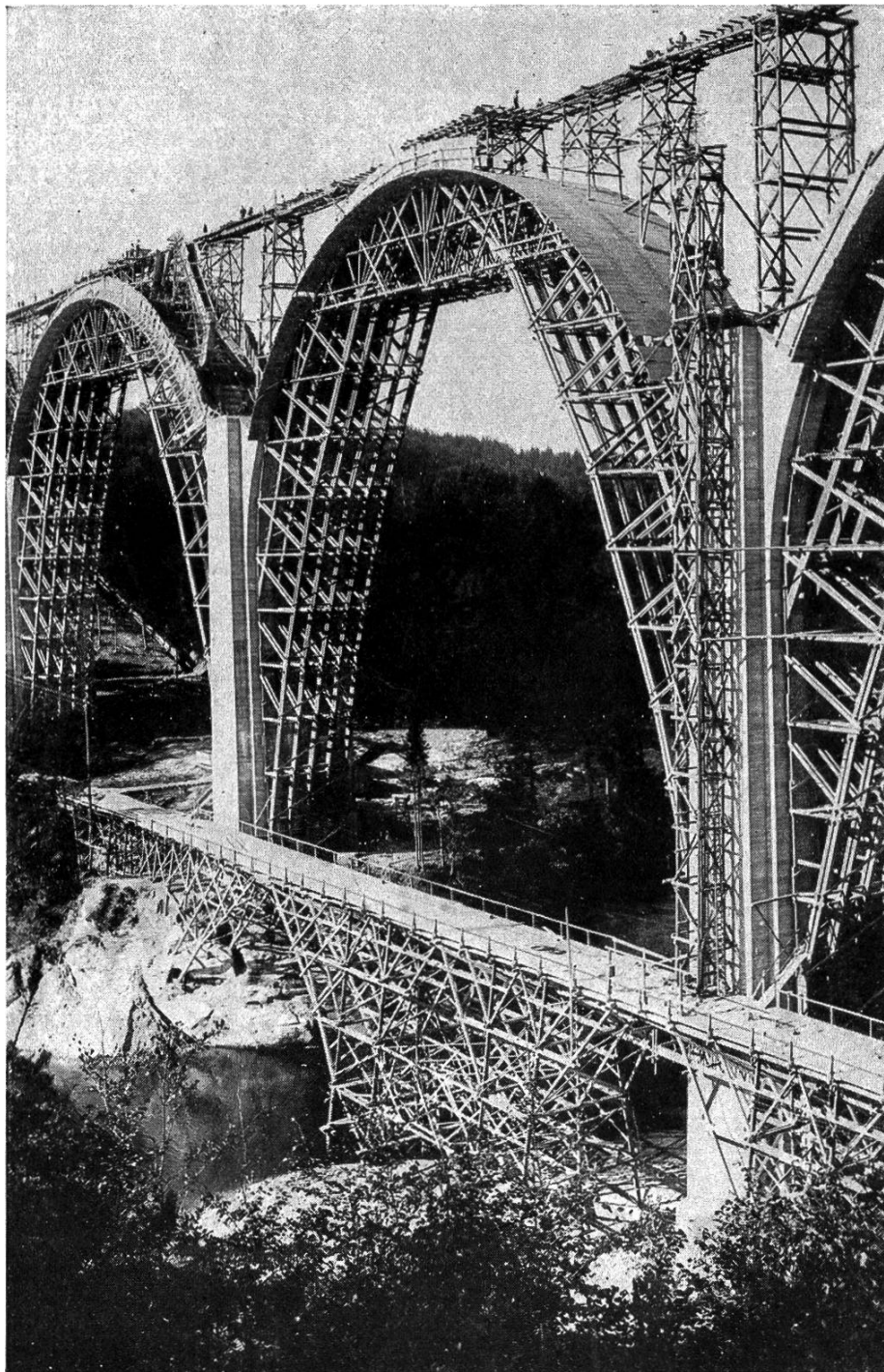
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

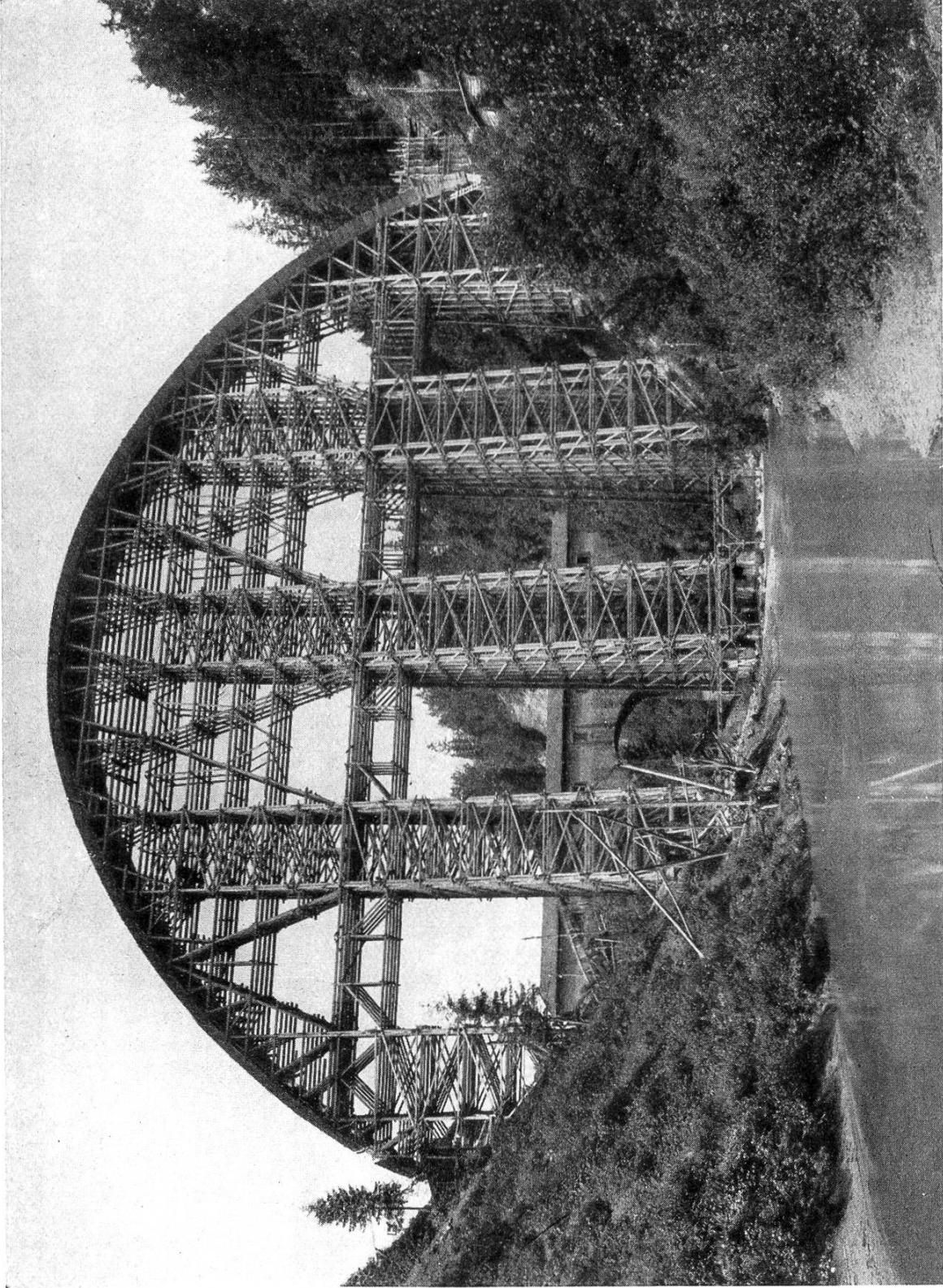
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



PONT DE PÉROLLES SUR LA SARINE, A FRIBOURG
Echafaudage construit en 1920/22
(Constructeur: R. Coray, charpentier, à Coire)

(Cliché aimablement prêté par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux
annexé à l'Ecole polytechnique de Zurich)



PONT DE HUNDWIL SUR LE RUISSEAU D'URNÄSCH

Echafaudage de la voûte centrale, construit en 1924

(Constructeurs: Züblin & Cie, entrepreneurs, à Zurich)

(Cliché aimablement prêté par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'Ecole polytechnique de Zurich)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

79^{me} ANNÉE

JANVIER 1928

N^o 1

La méthode d'aménagement dite „Méthode du contrôle“.

Par H. Biolley, inspecteur cantonal des forêts, à Neuchâtel.¹

Avant-propos.

Rendant compte de notre Congrès de 1901, réuni ici-même, le chroniqueur du Journal forestier suisse (qui signait Bx.) disait dans le fascicule de septembre 1901 au sujet du rapport Biolley sur le « Jardinage cultural » qui était déjà une manière d'exposé de la Méthode du contrôle : « la Méthode du contrôle en tant que méthode d'aménagement donna lieu à maintes critiques que le rapporteur, malgré une réplique fort adroite, ne réussit pas à détruire complètement. »

Puisque le Comité permanent a tenu à ce que cette question fût traitée de nouveau ici après un grand quart de siècle, c'est donc : d'une part, que la méthode intéresse et attire les esprits ou répond à un besoin;

d'autre part, que les préventions ne sont pas tombées et que les obscurités persistent.

Les obscurités peuvent être imputées au rapporteur de 1901. Celui-ci vous l'avez entendu et lu à satiété au cours de ces dernières années. Il eût convenu que le rapporteur actuel fût un autre; le Comité local n'a pu le trouver, veuillez donc me supporter encore une fois. Il y a cette fois-ci un avantage : c'est que la question vous sera présentée sous les deux aspects (traités séparément autant que possible et par deux rapporteurs différents) de la *théorie* et de l'*application*. La discrimination, malaisée, n'a même pas été tentée en 1901; cela est peut-être la cause des incertitudes qui sont restées dans les esprits. Le Comité local a

¹ Conférence faite à l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Neuchâtel, le 29 août 1927.

donc décidé que je serais chargé de vous exposer la méthode du contrôle, méthode d'aménagement, et que *M. Favre*, inspecteur des forêts du VIII^e arrondissement qui en expérimente l'application depuis 21 ans, d'abord comme inspecteur adjoint, puis comme inspecteur d'arrondissement, vous exposerait la pratique du traitement par le jardinage associé à la méthode d'aménagement du contrôle.²

A. Les bases théoriques de la Méthode du contrôle.

§ 1. Distinction entre l'aménagement et le traitement.

Méthode d'aménagement et mode de traitement sont évidemment de natures différentes. On peut parfaitement concevoir qu'on choisisse pour une forêt un mode de traitement lors même qu'il n'existe pour elle aucun aménagement; la réciproque est vraie aussi; on peut bien concevoir un traitement évolutif, perfectionnant ses procédés, dans le cadre d'un aménagement immuable, bien que cette conception ne soit pas courante. Mais si l'aménagement et le traitement ne sont pas choses identiques, ils sont, selon le point de vue des contrôlistes, très fortement apparentés; leur objet doit leur être commun; l'un et l'autre ont à se préoccuper de *l'effet utile produit*; ils collaborent ainsi que collaborent dans une industrie le cabinet de l'ingénieur et le bureau du comptable. Cette analogie, que je constate ou que j'établis, me servira de plateforme pour opérer non la *disjonction* qui n'est ni désirable ni possible entre aménagement et traitement, mais leur *distinction* ou discrimination.

C'est à l'ingénieur, au technicien, qu'appartiennent les initiatives, les essais, les recherches, les expériences de laboratoire. Au comptable il appartient d'établir leurs résultats économiques et de voir si leur continuation se justifie; la comptabilité est un contrôle, et la méthode d'aménagement du contrôle est une méthode de comptabilité forestière.

On n'admettra pas, dans une entreprise industrielle, que le comptable intervienne dans le cours des recherches et des essais de l'ingénieur, on n'admettra pas qu'il entrave ou juggle les initia-

² M. le professeur *H. Knuchel* a fonctionné, à la dite assemblée générale, comme co-rapporteur. Son exposé sera publié à la « *Zeitschrift* ».

tives techniques; là c'est aisé parce que les deux fonctions appartiennent à des services différents; mais, peut-être parce qu'un seul service assume la double fonction, la confusion a été totale en sylviculture; l'aménagement, service de comptabilité, outrepassant ses compétences, a empiété sur celles du service technique et se les est subordonnées. C'est à rompre cette subordination, à remettre les choses à leur place, c'est à rendre à la technique de la culture l'initiative qui lui appartient, c'est-à-dire à libérer le traitement de règles préconçues, que Gurnaude s'est voué et sacrifié en construisant la méthode d'aménagement dite « du contrôle ».

La discrimination que nous pouvons faire aujourd'hui, grâce à lui, entre l'aménagement et le traitement, peut donc maintenant se formuler ainsi :

1° le *traitement* est l'adaptation des opérations du technicien-traitant à la constitution et à la biologie du peuplement forestier, avec le but du meilleur et du plus grand effet utile permanent;

2° l'*aménagement* est l'enquête à laquelle il appartient de déterminer l'*effet* utile réalisé — enquête perpétuelle, procédé d'investigation placé à côté du traitement, pour en vérifier et en peser les résultats et pour assurer l'enchaînement de ses opérations en série expérimentale.

Le traitement est ainsi appelé à justifier constamment ses initiatives et interventions, à les laisser passer à l'examen critique de l'aménagement et à se servir de celui-ci pour s'orienter et se corriger s'il y a lieu; le traitement, dans les limites des justifications qu'il doit, retrouve son entière initiative dans l'expérimentation culturale.

L'aménagement est appelé à être le garant de l'objectivité dans le traitement, à mettre en évidence les responsabilités de celui-ci; il en est à la fois le critique, le conseiller et le serviteur. Donc, dans l'ordre des valeurs, nous plaçons le traitement avant l'aménagement.

Mais si nous arrivons ainsi à distinguer ce que sont, selon la Méthode du contrôle, les caractères spécifiques du traitement et de l'aménagement, il n'en reste pas moins qu'ils ont partie liée, étroitement liée, dans le résultat à rechercher que je définis par « effet utile ». Les résultats pratiques obtenus à Couvet et qui vous seront communiqués par M. Favre, sont bien dûs à la Mé-

thode du contrôle, aux principes proclamés par elle (l'exploitation intégrale et constante des moyens de production sur chaque unité de surface), aux recherches et investigations dont elle se fait une règle, à la libération du traitement qu'elle veut expérimental et réfléchi, et aux fréquentes constatations qui sont sa procédure spéciale et la sécurité du traitement.

En définitive la Méthode du contrôle est simplement une tentative d'organiser la forêt en vue et sur la donnée de l'effet utile par une vérification expérimentale accompagnant le traitement, en opposition avec l'organisation arbitraire établie sur la notion inadéquate et insuffisante de l'âge.

§ 2. *Les bases théoriques elles-mêmes.*

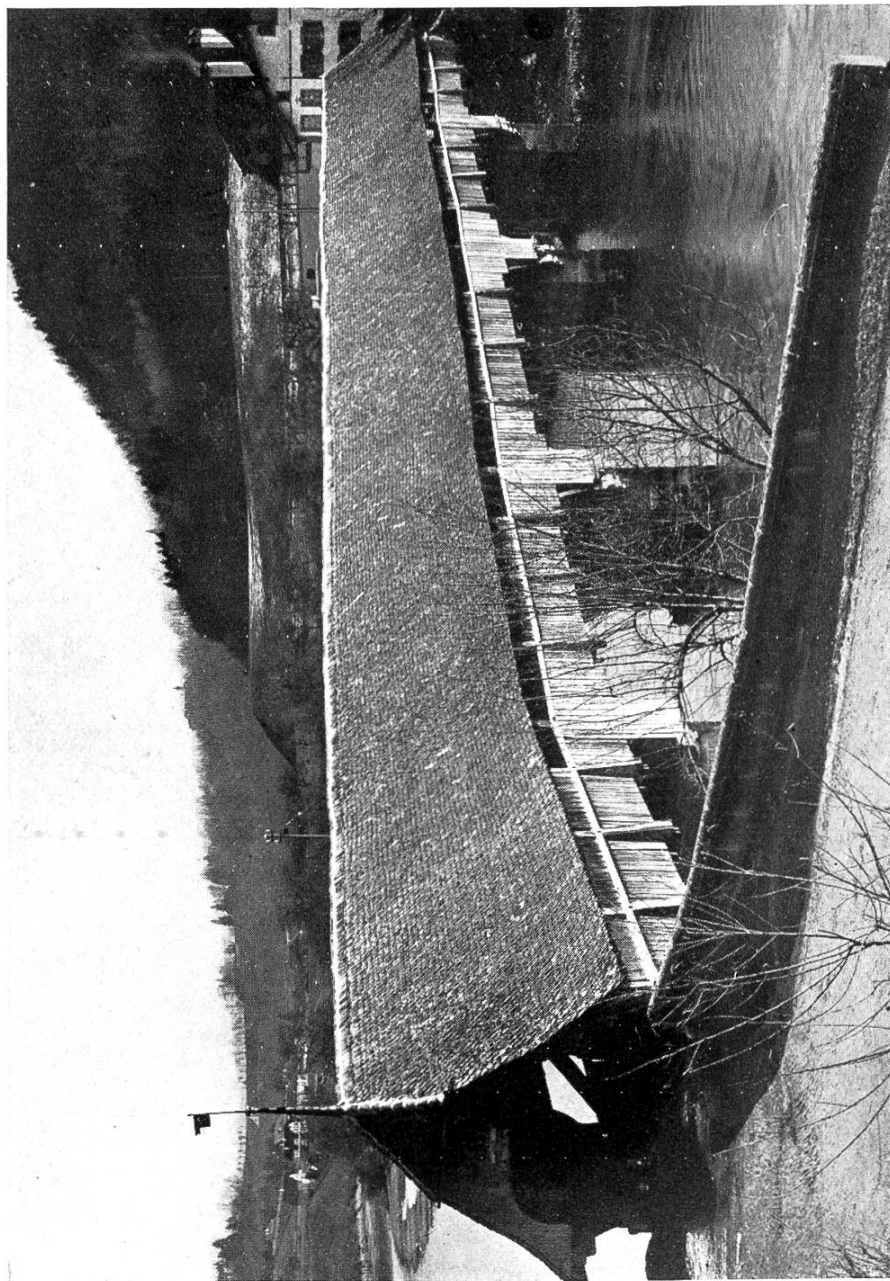
J'ai donc défini dans ce qui précède le but commun qu'ont l'aménagement et le traitement par ces mots : « l'effet utile maximum et constant ». Cet effet utile est à tirer de quoi ? Chercher à répondre à cette question c'est examiner les bases théoriques de la Méthode du contrôle et en même temps le lieu et les moyens d'action du traitement. C'est donc s'engager sur une des têtes du pont qui relie les deux domaines. Je me bornerai donc à de brèves et générales considérations par lesquelles mon rapport se rattachera à celui de M. Favre.

Voici donc les faits fondamentaux sur lesquels la Méthode du contrôle établit les considérations qui, croyons-nous, la justifient.

1° Les *énergies* (chaleur, lumière, gravitation et pesanteur, affinités chimiques...) se déploient également sur chaque unité de surface du sol, comme dans chaque colonne d'air qui la surmonte;

2° les *substances* qui, sous l'influence de ces énergies et de l'activité biologique, servent à l'édification du corps des arbres sont identiquement à disposition : et dans la profondeur de chaque portion du sol, et dans la profondeur de la colonne atmosphérique qui repose sur elle;

3° ces énergies et ces substances latentes ou inertes sans lui deviennent actives par l'*intermédiaire végétal*; elles ne deviennent utilement actives que dans la mesure de la masse, de la fréquence et de la susceptibilité des organismes qu'elles rencon-



PONT EN BOIS SUR L'AAR, PRÈS DE BERNE, CONSTRUIT EN 1535

Portée de la plus grande travée 22 m. Vue de l'extérieur

(Cliché aimablement prêté par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'École polytechnique fédérale de Zurich)



PONT EN BOIS SUR L'AAR, PRÈS DE BERNÉ, CONSTRUIT EN 1535
Vue de l'intérieur

(Cliché aimablement prêté par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'École poly-technique fédérale de Zurich)

trent; dans la forêt les organes verts des arbres sont le *lieu biologique* où les substances tirées du sol et surtout de l'atmosphère se combinent avec les énergies pour le développement des organes anciens et la formation d'organes nouveaux;

4° *le sol, la colonne atmosphérique* qu'il soutient, le *peuplement forestier* qui la remplit et qui en modifie l'état et la composition par l'écran qu'il interpose entre le soleil et le sol, par le frein qu'il met à l'agitation de l'air, par ses exhalaisons et sa transpiration, par l'effet de son assimilation réductrice, et par les symbioses variées qu'il favorise, constituent à eux trois une ambiance particulière, un ensemble de conditions édaphiques ou *un milieu ambiant spécifique* qui est le véritable domaine de l'action du sylviculteur; c'est ce domaine que le sylviculteur modifie, bien ou mal, à son gré, par le traitement;

5° il s'agit donc de connaître quelle est la *résultante* qui se forme, sous l'influence du traitement, par l'action des énergies *constamment présentes* sur les substances *constamment disponibles*; cette résultante c'est *l'effet utile*; à la constance des énergies et des substances sur chaque unité de la surface doit logiquement correspondre la *constance de l'effet utile* également sur chaque unité de la surface, lorsque la forêt a été constituée à cet effet. Le traitement a donc à orienter, introduire, puis maintenir chaque peuplement dans l'état optimum où il sera capable de cette constance, qui postule sa propre pérennité. L'effet utile c'est *l'accroissement* constant en masse et parfait en qualité; c'est à le déterminer et à déterminer les conditions dans lesquelles il se produit que s'applique l'aménagement selon la Méthode du contrôle.

Hâtons-nous de reconnaître que l'accroissement ne peut pas toujours être seul déterminant ou caractéristique de la qualité du traitement. J'ai supposé dans ce qui précède que la perpétuation du peuplement par régénération naturelle va de soi. Il y a des cas dans lesquels ce sont les considérations de repeuplement qui doivent passer au premier rang, par exemple dans les situations de haute altitude ou de haute latitude, ou lorsqu'on a à faire à des essences à tempérament très marqué. Nous ne croyons pas cependant que, si on peut être obligé de modérer parfois les conclusions que je viens d'indiquer, on doive se trouver

acculé à la nécessité de renoncer à la pérennité du peuplement. Qu'on pense à la démonstration donnée par Kramer dans les forêts de Java que, dans ces forêts tropicales aux multiples essences, le meilleur mode de régénération et de conservation des essences d'élite est de procéder par petites trouées d'un are. Nous espérons aussi vous montrer dans nos forêts que la conservation du chêne n'est pas liée à la coupe rase ou à la coupe définitive accélérée. La futaie composée et mélangée offre heureusement une infinité de nuances permettant au traitement une infinité de combinaisons par la graduation des mélanges et par la diversité du rythme des interventions. (A suivre.)

Forêt artificielle et engrais chimiques.

Bien que les efforts du forestier suisse tendent toujours plus à supprimer les plantations et à traiter les forêts avec le souci constant de provoquer la régénération naturelle, nous ne saurions faire abstraction des cultures artificielles; elles sont indispensables dans une foule de cas. On peut, en effet, affirmer que tout agent forestier de notre pays a recours à la plantation — plus rarement au semis direct — pour remédier, d'abord aux défauts du rajeunissement naturel, et puis surtout pour boucher les vides des peuplements. Toutefois, le cas le plus fréquent est constitué par l'afforestation des terrains vagues, abandonnés par la culture rurale ou pastorale, en moyenne ou en haute montagne, en particulier dans le bassin de réception des cours d'eau.

Grâce aux travaux de nos maîtres en sylviculture, nous savons maintenant comment choisir les essences propres à tel sol et à telle altitude et accorder, avant tout, de l'importance à l'origine des plants. Nous agissons aujourd'hui, sous ce rapport-là, avec plus de discernement que nos devanciers immédiats.

Cependant, ces cultures artificielles causent au reboiseur maint souci, souvent des déceptions, même lorsqu'il a réussi à installer dans telle station des plants judicieusement sélectionnés et formés. Dans bien des cas où la reprise a été satisfaisante, il faut déplorer la lenteur du départ en hauteur „du jeune arbre“. On aura le plus souvent à défendre ce dernier contre la végétation herbacée et buissonnante, d'autant plus active et redoutable que le terrain de